



Demande d'installation ou de réhabilitation d'un dispositif d'assainissement non collectif

Les renseignements demandés dans le présent document permettront au Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) de donner un avis technique et réglementaire sur la conception et l'implantation de votre projet d'assainissement.
Tout dossier non complet ne sera pas pris en compte.

Commune _____

Demandeur

NOM, Prénom : _____

Adresse : _____

Tél. : _____

Portable : _____

Courriel : _____

Projet situé à

Adresse : _____

Réf. Cadastre :

• Section : _____

• n° parcelle : _____

Superficie : _____

Nature du projet *(cocher la case correspondante à votre cas)*

- Construction neuve
- Extension de locaux existants
- Réhabilitation d'une installation existante

Si le projet est déposé préalablement à une demande d'urbanisme, préciser la nature de la demande d'urbanisme :

- Permis de construire
- Déclaration préalable
- Permis d'aménager

Alimentation en eau potable *(cocher la case correspondante à votre situation)*

- Eau de la ville
- Captage privé (forage, puits, ...)

CAPACITÉ D'ACCUEIL DES LOCAUX À ASSAINIR

LOCAUX À USAGE D'HABITATION

L'installation d'assainissement projetée concerne ?

Une habitation individuelle

Préciser :

- Le nombre de pièces principales* : _____
- Si projet d'extension, le nombre de pièces principales* après travaux : _____

Plusieurs logements

Préciser par logement le nombre de pièces principales*, et si projet d'extension, le nombre de pièces principales après travaux :

Logement 1 : _____ Logement 2 : _____ Logement 3 : _____ Logement 4 : _____

Cas particulier : si le dimensionnement retenu est différent de la règle de base**

Nombre d'EH : _____ (Attention, ce cas devra être justifié par une étude particulière du dimensionnement retenu)

* Pièces principales : Sont considérées comme pièces principales toutes pièces de plus de 7 m² avec une fenêtre et un ouvrant, hors pièces de service (cuisine, salle de bain, WC, buanderie, ...)

** Règle de base : nombre de pièces principales = nombre d'Equivalents-Habitants (EH)

Une étude particulière est obligatoire au-delà d'un dimensionnement supérieur à 20 EH.

OU

LOCAUX À USAGE AUTRE (COMMERCIAL, GÎTE, RESTAURANT, HÔTEL, FROMAGERIE ...)

Préciser l'usage des locaux à assainir : _____

Préciser en Equivalents-Habitants (EH) :

- La capacité d'accueil des locaux : _____
- Si projet d'extension, la capacité d'accueil des locaux après travaux : _____

CARACTÉRISTIQUES DU TERRAIN D'IMPLANTATION (VOIR RÉSULTATS DE L'ÉTUDE DE SOLS)

TOPOGRAPHIE DE LA ZONE D'ÉPANDAGE : Nulle 0 à 2 % 2 à 10 % supérieure à 10 %

PERMÉABILITÉ : Valeur du coefficient de perméabilité retenue K = _____ mm/h

Si plusieurs tests, donner la valeur obtenue pour chaque test :

K1 = _____ K2 = _____ K3 = _____ K4 = _____

PRÉSENCE D'EAU DANS LE SOL

- Nappe phréatique, écoulements temporaires ou permanents à moins de 1 m du fond de fouille.
- Présence d'une source, d'un puits ou d'un forage sur la parcelle ou sur la parcelle mitoyenne (Faire apparaître le point d'eau sur les plans joints au projet)
Est-il : à moins de 35 m de l'installation d'assainissement ?
 destiné à la consommation humaine

ATTESTATION D'ABSENCE DE POINT D'EAU DESTINÉ À LA CONSOMMATION HUMAINE

La réglementation impose que l'ensemble du dispositif d'assainissement soit situé à plus de 35 m de tout point d'eau (forage, captage, ...) destiné à la consommation humaine.

Pour être recevable, le présent dossier doit être accompagné d'une attestation dûment remplie (voir formulaire joint)

DESCRIPTION DE L'INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT RETENUE

Principe : L'ensemble des eaux usées (celles provenant des toilettes, des cuisines et salles de bain) doivent être recueillies, traitées et infiltrées dans le sol. Les eaux pluviales provenant des toitures ou du ruissellement naturel sur la parcelle, ne doivent en aucun cas être admises dans l'installation ou dirigées vers la zone d'épandage.

TRAITEMENT DES EAUX USÉES PAR LE SOL EN PLACE OU PAR MASSIF RECONSTITUÉ

PRÉTRAITEMENT DES EAUX USÉES : Pour chaque type de dispositif, donner le nombre d'éléments à installer et le volume de chacun (Exemple : 2 Fosse toutes eaux - Volume : 4m³ et 3 m³)

FOSSÉ TOUTES EAUX ET APPAREILS ANNEXES

_____ Fosse toutes eaux >> Volume : _____ m³
_____ Préfiltre (intégré ou séparé) >> Volume : _____ m³
_____ Bac à graisses >> Volume : _____ m³
_____ Autre dispositif de prétraitement >> Volume : _____ m³
Nature : _____

} 3 m³ minimum

Ventilation de la fosse toutes eaux : La réglementation impose l'installation d'une ventilation en amont et en aval de la fosse. Ces ventilations sont réalisées à l'aide de canalisations d'un diamètre 100 mm minimum. Elles doivent également être remontées en hauteur.

TRAITEMENT DES EAUX USÉES PRÉTRAITÉES

Parmi les possibilités ci-dessous, cocher et préciser les caractéristiques de celles que vous retenir.

- Tranchées d'épandage :** Nombre de tranchées : _____
Longueur de chaque tranchée : _____ m Longueur totale des tranchées : _____ m
- Lit d'épandage (ou plateau d'épandage) :** Nombre de drains : _____ Superficie du lit d'épandage : _____ m²
- Filtre à sable vertical (ou lit filtrant) :** Drainé Non drainé
Nombre de drains : _____ Superficie du filtre à sable : _____ m²
- Terre d'infiltration :** Nombre de drains : _____
Superficie de la base : _____ m² Superficie du sommet : _____ m²

TRAITEMENT DES EAUX USÉES PAR UN DISPOSITIF AGRÉÉ

- Dispositif agréé :** Capacité de traitement en Equivalents-Habitants : _____ EH
Préciser si possible la nature (marque et modèle) : _____ / _____
Ou le type de dispositif :
- Filtre compact Filtre planté de roseaux
 Microstation à culture fixée Microstation à culture libre

MODALITÉS D'ÉVACUATION DES EAUX TRAITÉES (A RENSEIGNER POUR LES FILIÈRES DRAINÉES OU LES DISPOSITIFS AGRÉÉS)

- Tranchée(s) d'infiltration ou d'irrigation :**
Nombre de tranchées : _____ Longueur de chaque tranchée : _____ m Longueur totale des tranchées : _____ m
- Lit d'infiltration ou d'irrigation :** Surface : _____ m² Longueur : _____ m Largeur : _____ m
- Rejet au Milieu Hydraulique Superficiel :** _____ (préciser le lieu du rejet)

Tous rejets au Milieu Hydraulique Superficiel doit être accompagner d'une demande d'autorisation de rejet à télécharger sur le site internet de la collectivité

AUTRE(S) DISPOSITIF(S)

Préciser la nature et le volume du dispositif à installer :

Fosse chimique >> Volume : _____ Fosse d'accumulation >> Volume : _____ Toilettes sèches

Préciser les moyens qui seront mis en œuvre pour épandre les boues produites : _____

Préciser dans le formulaire (page 3, rubrique *Traitement des eaux usées*) le dispositif retenu pour les eaux ménagères (cuisines, salles de bain).

DISPOSITIFS ANNEXES ÉVENTUELS

Si l'un des éléments mentionnés ci-après est installé sur votre système d'assainissement, cochez la case correspondante et renseignez les informations demandées :

Chasse automatique (à auget, basculant) Volume de bâchées : _____
 Poste de relevage des eaux : Eaux brutes Eaux prétraitées Eaux traitées
Volume du poste de relevage : _____ m³ Nombres de pompes dans le poste : _____

LE DEMANDEUR S'ENGAGE

- A ne réaliser les travaux qu'après avoir reçu l'accord du SPANC (rapport d'examen de conception)
- A réaliser l'installation d'assainissement conformément au projet décrit dans le présent formulaire, après validation du SPANC et conformément à la réglementation et aux règles de l'art en vigueur *
- A informer le SPANC de toute modification de son projet
- A prévenir le(s) technicien(s) du SPANC, 4 jours avant le début des travaux d'assainissement afin de programmer la visite de vérification de l'exécution des travaux avant remblaiement. Cette visite ne pourra se faire qu'en présence du propriétaire ou de son mandataire
- A procéder à la réception des travaux et à communiquer le procès-verbal au SPANC. Dans le cas où le propriétaire réalise lui-même les travaux, une attestation sur l'honneur confirmant le respect des règles de l'art devra être transmise au SPANC
- A s'acquitter de la redevance prévue dans le règlement de service du SPANC

Fait à _____, le _____

Tous les renseignements sont certifiés exacts.

Signature du demandeur ou de son représentant :

* **RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES** : Arrêté du 7 septembre 2009 modifié relatif aux prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif inférieures ou égales à 1,2 kg/j de DBO5 (20EH).

Arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux dispositifs d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique supérieure à 1,2 kg/j de DBO5 (20EH)

RÉFÉRENCES TECHNIQUES : NF DTU 64.1 du 10 août 2013 « Dispositif d'assainissement non collectif (dit autonome) pour les maisons d'habitation individuelles » diffusée par l'AFNOR et le CSTB—Avis relatifs aux agréments et guides d'utilisation des dispositifs agréés.

Liste disponible sur le site : <http://www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr>

Avertissement : Les installations réalisées sans avis favorable préalable du SPANC sur la vérification des travaux seront systématiquement considérées comme étant non conformes à la réglementation en vigueur.

**ATTESTATION D'ABSENCE DE POINT D'EAU DESTINÉ À LA CONSOMMATION
HUMAINE À MOINS DE 35M DE LA FILIÈRE D'ASSAINISSEMENT**

Je soussigné(e), Madame, Monsieur * _____

déposant une demande d'installation ou de réhabilitation d'un dispositif d'assainissement non collectif,

- Sur la/les parcelle(s) n°** : _____
- À l'adresse suivante : _____

Atteste sur l'honneur qu'aucun captage privé (forage, puits, ...) destiné à la consommation humaine (pour l'eau potable ou pour l'arrosage d'un potager) n'est présent à moins de 35 m du dispositif d'assainissement non collectif projeté, décrit dans le présent dossier, sur la propriété concernée ou sur une propriété mitoyenne.

Pour valoir ce que de droit,

Fait à : _____ Le : _____

Signature :

NB : Il est rappelé qu'un captage privé (puits ou forage), à usage domestique ou non, doit faire l'objet d'une déclaration (au titre de l'article L. 2224-9 du Code Général des Collectivités Territoriales) auprès du maire de la commune concernée.

* Rayer les mentions inutiles

** Indiquer la référence cadastrale (section et n° de parcelle)

CONSTITUTION D'UN DOSSIER DE DEMANDE D'INSTALLATION OU DE RÉHABILITATION D'UNE INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

LA DEMANDE EST À DÉPOSER OU À ADRESSER AU SPANC

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

- Le formulaire ci-joint
- Un plan du logement
- L'étude de sol et de conception à la parcelle
- L'attestation d'absence de point d'eau ci-jointe
- Un plan de situation à l'échelle adaptée



Demande d'autorisation d'évacuation d'un dispositif d'assainissement non collectif vers le Milieu Hydraulique Superficiel

Demande d'autorisation de rejet d'un système d'assainissement non collectif à établir et à transmettre après signature du demandeur et de la personne physique ou morale autorisant le rejet

DEMANDEUR

NOM, Prénom : _____

Adresse : _____

Commune _____ Code Postal _____

Tél. : _____

Portable : _____

Courriel : _____

PROJET SITUÉ À

Adresse : _____

Réf. Cadastre :

• Section : _____

• n° parcelle : _____

INSTALLATION PRÉVUE *(cocher la case correspondante à votre cas)*

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Filtre à sable vertical drainé | <input type="checkbox"/> Filtre à sable horizontal |
| <input type="checkbox"/> Filière compacte | <input type="checkbox"/> Filtre Planté |
| <input type="checkbox"/> Microstation d'épuration | |

LIEU DE REJET DES EAUX TRAITÉES :

- Fossé, cours d'eau ou canalisation communal : autorisation du Maire à produire
- Fossé ou canalisation le long d'une route nationale : autorisation de la DDE à produire (permission de voirie à demander en mairie)
- Fossé le long d'une route départementale : autorisation du Président du Conseil Général à produire (demande d'autorisation de voirie relative au domaine public routier départemental).
- Fossé, cours d'eau présent sur une propriété privée : autorisation du ou des propriétaires à produire

ENGAGEMENT DU DEMANDEUR

Je soussigné, auteur de la présente demande,

- certifie exacts les renseignements déclarés dans la présente demande ;
- m'engage à ne pas commander de fournitures ou de prestations d'ANC, et a fortiori à ne pas commencer les travaux d'ANC, avant la réception d'un avis favorable écrit du SPANC sur la conception des dispositifs d'ANC projetés (ni avant l'obtention du permis de construire le cas échéant) ;
- m'engage à respecter, lors des travaux de mise en œuvre des dispositifs d'ANC, les prescriptions réglementaires en vigueur ainsi que toutes les éventuelles prescriptions particulières éventuellement émises par le SPANC et le propriétaire ou le gestionnaire du MHS ;
- m'engage à assurer une bonne utilisation des dispositifs d'ANC ainsi qu'à assurer la surveillance, la maintenance et l'entretien régulier (vidange) de ceux-ci conformément aux règles et agréments en vigueur ;
- m'engage à avertir le propriétaire ou le gestionnaire du MHS en cas de dysfonctionnement éventuel des dispositifs d'ANC générant un rejet non conforme ;
- m'engage à remédier dans les meilleurs délais et par tout moyen à ce dysfonctionnement éventuel.

Fait à _____, le _____

AVIS TECHNIQUE DU SPANC : (A faire compléter par le SPANC)

Je soussigné _____

- Favorable
- Défavorable

Observations (prescriptions particulière, motif(s) du refus, ...) :

Fait à _____, le _____ Nom, prénom, signature et cachet

PERSONNE PHYSIQUE OU MORALE AUTORISANT LE REJET : (A faire compléter par la personne ou le service portant autorisation avant renvoi au SPANC)

Je soussigné _____

- Autorise l'évacuation des eaux usées domestiques traitées issues des ANC projetés
Cette autorisation est révoquée à tout moment en cas de dysfonctionnement de l'installation générant un rejet non conforme
- N'autorise pas l'évacuation des eaux usées domestiques traitées issues des ANC projetés

Observations (prescriptions particulière, motif(s) du refus, ...) :

Fait à _____, le _____ Nom, prénom, signature et cachet